



We Share Amundi

Augmentation de capital réservée aux salariés

Période de souscription
15 au 26 septembre 2025

“ Sommaire ”

03

Amundi :
le partenaire
de confiance

06

Une offre
réservée aux
salariés

07

**Devenez
indirectement
actionnaire
d'Amundi via le
FCPE Amundi
Shares**

09

**Comment
participer
à We Share
Amundi ?**

10

**À quelles
conditions ?**

11

**Les dates
clés**



Ce document est produit à titre d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme une recommandation d'achat, ni une incitation à l'investissement. Il est seulement destiné à fournir des informations sur le plan d'actionnariat et ne peut pas impliquer le groupe Amundi ou ses filiales.

“Amundi

Le partenaire de confiance

Amundi, 1^{er} gérant d'actifs européen

 **8^e gérant d'actifs mondial¹**

 **35 pays**

 **5 500 collaborateurs**

>100
millions de clients particuliers

600 partenaires
de l'épargne et de l'investissement

1 000 clients
institutionnels et entreprises



Des solutions d'investissement
en gestion active et passive, en actifs traditionnels et réels



Une offre complète
de technologie et de services



1^{er} des 10 plus grands gérants d'actifs mondiaux
pour sa politique de vote sur les enjeux environnementaux et sociaux²



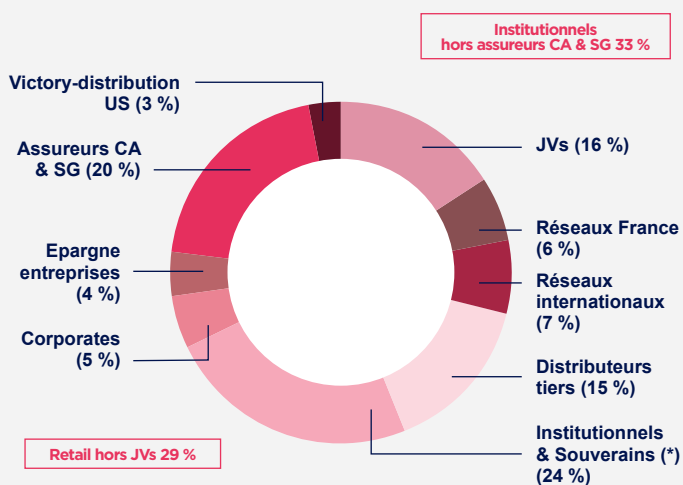
¹ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2025 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2024.
² Rapport « Voting Matters 2024 » de l'association britannique ShareAction.



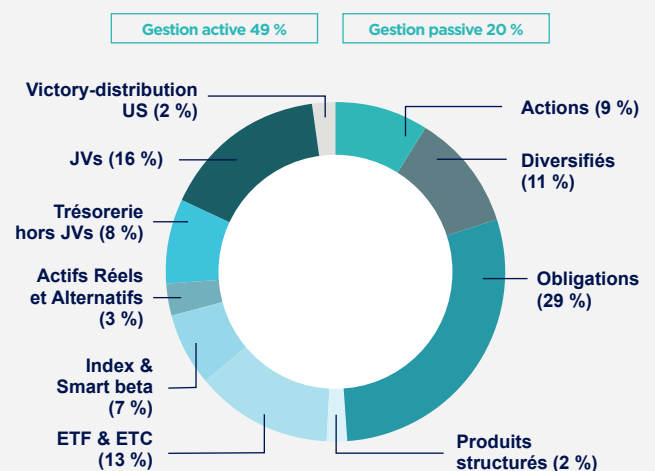
“ Une gamme complète d'expertises
et un modèle de service
centré sur les clients ”

2 267 Md€
Encours¹ au 30/06/2025

Par segment de clientèle



Par classe d'actifs



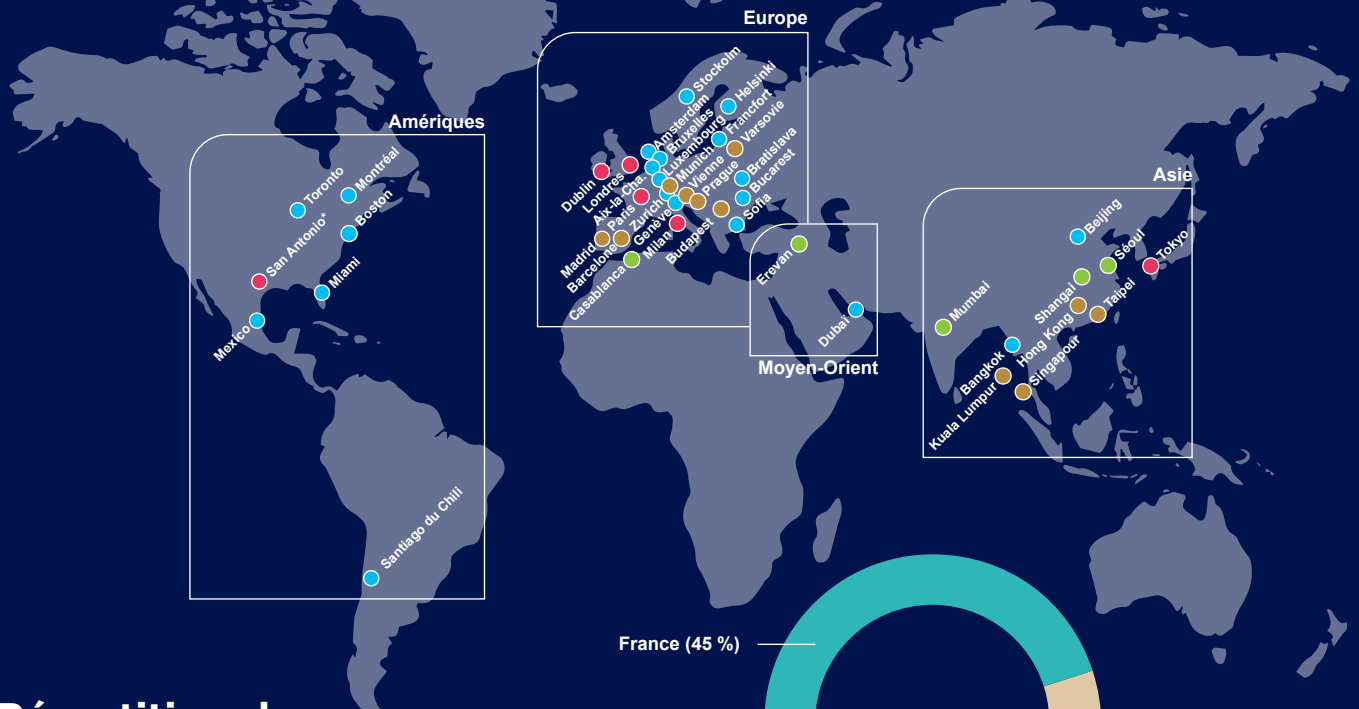
(*) Y compris fonds de fonds.

¹ Encours, incluant les actifs conseillés et commercialisés et les fonds de fonds, et comprenant 100 % de la collecte nette et des encours gérés des JV asiatiques ; pour Wafa Gestion au Maroc et la distribution aux clients américains de Victory Capital, les encours et la collecte sont repris pour la part d'Amundi dans le capital des entités.

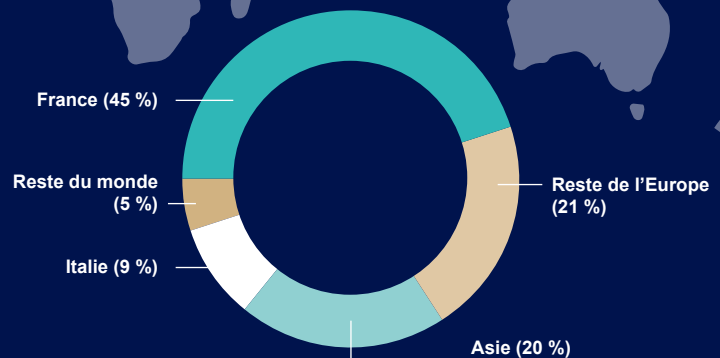
“ Une présence internationale

Des entités dans 35 pays

- Hubs de gestion internationaux
- Centres d'investissement locaux
- Autres entités Amundi
- Joint-ventures



Répartition des encours par zone géographique¹



Les ambitions 2025

Renforcer notre leadership dans la gestion d'actifs :

- Clients
- Expertises
- Géographies

Continuer à montrer la voie dans l'investissement responsable

S'affirmer comme un fournisseur de premier plan de **technologie** et de **services** sur toute la chaîne de valeur de l'épargne

Poursuivre des opérations de **croissance externe** créatrices de valeur

* via notre partenariat stratégique avec Victory Capital.

¹ Encours, incluant les actifs conseillés et commercialisés et les fonds de fonds, et comprenant 100 % de la collecte nette et des encours gérés des JV asiatiques ; pour Wafa Gestion au Maroc et la distribution aux clients américains de Victory Capital, les encours et la collecte sont repris pour la part d'Amundi dans le capital des entités.

“ We Share Amundi

Une offre réservée aux salariés

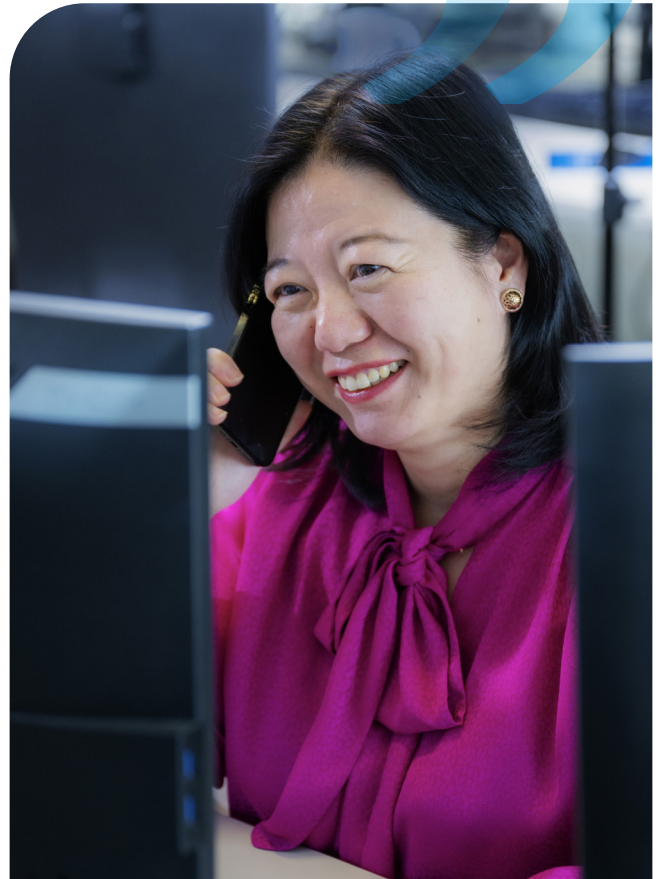
Afin d'associer à nouveau les salariés du Groupe au développement de l'entreprise et à la création de valeur potentielle, Amundi a décidé de réaliser une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés en 2025. Cette offre, qui porte le nom **We Share Amundi**, concerne les salariés d'Amundi dans les 15 pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Hong-Kong, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, République Tchèque, Royaume-Uni, Singapore, Suisse, Taiwan.

A l'issue de l'opération, selon les pays d'appartenance, les salariés détiendront :

- soit des parts de FCPE – fonds AMUNDI SHARES;
- soit des actions en direct.

Le prix de souscription des actions Amundi comportera une décote de 30 % sur le cours de référence.

À noter que vous êtes exposé(e) à un risque de perte en capital. La décision d'investir est à prendre sur la base de considérations de bonne gestion de son épargne, propres à chacun.



Les grandes étapes de l'opération

Du 15 août au
11 septembre 2025



Période de relevés
des cours de
l'action Amundi

12 septembre 2025



Fixation du prix
de souscription pour
les salariés

Du 15 septembre au 26
septembre 2025 inclus



Période de
souscription

23 octobre 2025



Augmentation de capital
réservée aux salariés,
livraison des titres et
création des parts

“ We Share Amundi

Devenez indirectement actionnaire d'AMUNDI via le FCPE AMUNDI SHARES

En tant que salarié(e), dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe International d'Amundi (PEGI), vous pouvez devenir indirectement actionnaire d'Amundi via le FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2025.

Le FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2025 a vocation à fusionner ultérieurement avec le FCPE AMUNDI SHARES, après décision du Conseil de Surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Pour toutes informations concernant les FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT RELAIS 2025 et AMUNDI ACTIONNARIAT, Pour toutes informations concernant les FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2025 et AMUNDI SHARES, vous pouvez consulter leur Document d'Informations Clés (DIC) et leur règlement, disponibles sur le site de l'opération www.weshare.amundi.com.



Quels sont les avantages qui vous sont réservés en tant que salarié ?

- **La décote** : c'est la réduction qui vous est offerte pour souscrire à un prix préférentiel. Cette décote est de 30 % par rapport au prix de référence¹.
- **Les frais de gestion** : ils sont entièrement pris en charge par l'entreprise. En cas de recours ponctuel et marginal à des placements monétaires, les frais de gestion indirects induits seront à la charge du fonds.

Comment le prix de souscription sera-t-il fixé ?

Le prix de référence sera égal à la moyenne des 20 cours de bourse du 15 août au 11 septembre 2025. Il sera fixé¹ le 12 septembre 2025.

Le prix de souscription sera égal au prix de référence diminué de la décote de 30 %.

¹ Le prix de référence est égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription par la Directrice Générale d'Amundi.

Quelles sont les contreparties ?

■ Votre investissement est bloqué 5 ans

Votre investissement dans le FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2025, qui fusionnera dans le FCPE AMUNDI SHARES, est bloqué jusqu'au 23 octobre 2030 inclus, sauf cas de déblocage anticipé¹.

Au terme des 5 ans de blocage, vous aurez le choix de maintenir votre épargne dans le FCPE AMUNDI SHARES ou de demander le rachat de vos parts.

Selon les pays, vous pourrez être soumis à l'impôt et/ou contributions sociales au moment de la souscription du fait de la décote, pendant la durée de votre investissement du fait du versement des dividendes, et au titre des montants reçus au moment de la sortie du plan. Pour plus de détails, consultez le supplément local pour votre pays.

■ Votre investissement suit l'évolution du cours de l'action

Votre investissement dans le FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2025, puis le FCPE AMUNDI SHARES, suit l'évolution du cours de l'action Amundi, à la hausse comme à la baisse.

Votre investissement sera concentré quasi-exclusivement en actions Amundi, il est soumis aux aléas boursiers et pleinement exposé à la volatilité du titre. L'exposition minimale du FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2025 et du FCPE AMUNDI SHARES à l'action Amundi est de 90%, en conséquence votre investissement pourrait connaître un léger décalage avec l'évolution de l'action Amundi. Votre investissement n'est donc pas garanti : en cas de baisse de l'action, vous pourrez subir une perte en capital lorsque vous demanderez le rachat de vos parts.

En règle générale en matière d'épargne, il vous est recommandé de veiller à diversifier vos investissements afin d'en limiter les risques.

Compte tenu de la concentration des risques du FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2025 sur les titres d'une seule entreprise, il est recommandé à chaque souscripteur d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de son épargne financière.



■ Vos éventuels dividendes sont réinvestis dans le FCPE AMUNDI SHARES augmentant ainsi votre nombre de parts, et seront soumis à la même indisponibilité que celle applicable à vos parts de FCPE.

■ Les droits de vote sont exercés par le Conseil de Surveillance

¹ Voir la liste des cas de déblocage anticipé sur le site www.amundi-ee.com.

“ We Share Amundi Comment participer à l'opération ? ”



Quand souscrire ?

Vous avez du **15 septembre au 26 septembre 2025 inclus** pour participer à l'opération.

Qui peut souscrire ?

- **Les salariés**, bénéficiant d'au moins 3 mois d'ancienneté, titulaires d'un contrat de travail dans le groupe Amundi en vigueur le dernier jour de la période de souscription, soit 26 septembre 2025. Ces 3 mois s'apprécient du 1^{er} janvier 2024 au 26 septembre 2025, de façon continue ou discontinue, au sein du Groupe Crédit Agricole.

Comment souscrire ?

Vous devez vous rendre sur le site **www.weshare.amundi.com**, sur lequel figure l'ensemble des informations concernant l'opération, et vous connecter au module de souscription grâce aux identifiant et mot de passe que vous avez reçus par e-mail.

Comment financer sa souscription ?

Les modalités de paiement sont indiquées sur le site de souscription ainsi que dans le Supplément Local téléchargeable sur le site **www.weshare.amundi.com**

Règles spécifiques à la Russie et Biélorussie

En raison des sanctions imposées par l'Union européenne, les citoyens ou résidents de Russie ou de Biélorussie qui n'ont pas de résidence légale ou de citoyenneté dans l'Union européenne, dans un pays membre de l'Espace économique européen ou en Suisse ne peuvent pas participer à cette offre. En conséquence, vous devez déclarer :

- ne pas être un ressortissant ou un résident de Russie, sauf à être par ailleurs citoyen d'un État membre de l'Union européenne, d'un pays membre de l'Espace économique européen ou de la Suisse ou sauf à posséder un permis de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces pays ; et;
- ne pas être un ressortissant ou un résident de Biélorussie, sauf à être par ailleurs un citoyen d'un État membre de l'Union européenne ou sauf à présenter un permis de séjour temporaire ou permanent

“ We Share Amundi À quelles conditions ?



Quel est le montant maximum de souscription ?

■ Plafond annuel global de versement en épargne salariale pour chaque salarié

Le plafond annuel et individuel de versements pour chaque salarié s'élève à 25% de sa rémunération annuelle brute (dont primes et bonus).

Avertissement : chaque salarié s'engage, sous sa seule responsabilité, à respecter ce plafond.

■ Montant individuel maximum de la souscription à l'opération

La totalité des souscriptions des salariés d'Amundi doit être au plus égale à 40 000 euros.

Ce plafond s'apprécie sur l'ensemble des opérations d'actionnariat salarié du Groupe Crédit Agricole auxquelles les collaborateurs d'Amundi pourraient participer en 2025.

Quel est le montant de l'enveloppe de l'augmentation de capital ?

Le montant de l'enveloppe autorisée pour l'opération est de 1 000 000 de titres.

Quelle est la règle de réduction¹ en cas de sursouscription ?

Dans le cas où la demande dépasserait cette enveloppe, les souscriptions les plus élevées feront l'objet d'une réduction par écrêtement successif jusqu'à saturation de l'enveloppe.

Puis-je modifier ma souscription ?

Vous pouvez modifier ou annuler votre souscription jusqu'au dernier jour de la période de souscription, soit le **le 26 septembre 2025 à 20h00 (heure de Paris)**. La dernière souscription validée à la fermeture du site de souscription sera la seule prise en compte.

Quand le prix sera-t-il connu ?

Le prix de référence sera connu le 12 septembre 2025. Le prix de souscription sera égal à ce prix diminué de la décote de 30 %.

¹ La règle détaillée de réduction figure dans le règlement du FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2025.

“ We Share Amundi

Les dates clés



12 septembre 2025

Fixation du prix de souscription.



15 septembre au 26 septembre 2025

Période de souscription



23 octobre 2025

Augmentation de capital, livraison des actions au FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2025 et création des parts des salariés..



S'informer

Site We Share Amundi
www.weshare.amundi.com

L'intranet Viamundi
www.viamundi.net



Avertissement U.S. Person : Le FCPE proposé dans le Plan n'est pas ouvert à la souscription pour les résidents des États-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement et au document d'informations clés pour l'investisseur du FCPE AMUNDI SHARES.